

Assemblée Générale Ordinaire du Syndicat National des Sculpteurs et Plasticiens

Lundi 29 mai 2017

Espace d'art contemporain des Anciennes Ecuries des Ardoisières
70 rue Ferdinand Vest, 49800 Trélazé

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Président de séance : Alain-Marie PARMENTIER (1^{er} secrétaire)

Commissions de contrôle :

Votes : Barbara TOUZOT, Myriam DELAHOUX, Michèle CHARRON-WOLF

Comptes : Philippe ANDRE

Accueil et enregistrement : Brigitte SILLARD, Florence de PONTAUD-NEYRAT

Le quorum étant atteint, notre Secrétaire Général Harutyun YEYKMALYAN ouvre la séance à 14h45, adressant nos vifs remerciements à Mr. Charles-Henri Sellès pour son remarquable accueil.

1. RAPPORT MORAL

Remerciements à tous et chacun pour permis cette réussite collective. Qualité du travail et de la prestation de l'ensemble des membres du conseil, en particulier Lionel, Myriam, Barbara, François Mayu et Mathieu Le Scornec, Alain-Marie et par tous les bénévoles ayant assuré la mise en place des œuvres et les permanences.

Toutefois, la Biennale n'est pas tout et le travail syndical continue, entre autres chantiers et combats en cours :

- RAAP (ex IRCEC) : nos cotisations portées à 8% sans véritable concertation à partir du 1^{er} janvier 2016. Malgré la demande d'abrogation du décret et la reprise d'une vraie concertation, formulée en avril 2016 par l'intersyndicale et cosignée par le SNSP, nous n'avons jamais eu de réponse du cabinet de la ministre (ni de de la Direction Générale de la Création Artistique) ...
- AFDAS : en 2014 le SNSP et le CAAP ont engagé un recours auprès du Conseil d'Etat pour dénoncer le mauvais équilibre dans la composition du Conseil de gestion où les artistes-auteurs sont sous-représentés par rapport aux diffuseurs (Rappelons que la formation permanente continue nous coûte 1,5% de nos bénéfices). La Direction Générale de la Création Artistique a tenté de refaire le Conseil de Gestion à l'identique, sans tenir compte de décision du Conseil d'Etat, maintenant ainsi le déséquilibre défavorable aux auteurs. En signe de protestation, nous avons bloqué le fonctionnement des commissions 2D et 3D en participant à une grève entamée par l'intersyndicale. La situation perdure, même si la grève est suspendue pour ne pas pénaliser les demandeurs des formations.
- Conseil National des Arts Visuels dont l'intersyndicale (USOPAV) a demandé la création : La composition déséquilibrée proposée par la Direction Générale de la Création Artistique pose à nouveau un problème, car de trop nombreux prétendants, non représentatifs de nos professions, ont faussé la donne (le combat est par ailleurs inégal : SNSP (et les autres

organisations professionnelles des arts visuels ne sont pas considérés au même titre que les grandes centrales syndicales confédérées ou les lobbys des diffuseurs) ...

- Absence totale de subvention du ministère : depuis 2008 le SNSP ne peut compter pour fonctionner que sur les cotisations de ses membres... le manque de moyens nous prive de possibilité d'engager des procédures judiciaires en faveur de nos adhérents, par exemple.
- Les revenus des artistes, issus de trois sources principales (la commande publique, les droits d'auteur et le marché de l'art) diminuent. Pire encore, la tendance d'ouvrir la commande artistique aux artisans et aux métiers d'art nous menace.
- Notre Biennale se veut exemplaire. Nous versons à chaque participant le droit de présentation publique, c'est-à-dire que chaque participant est payé pour le simple fait d'exposer son travail. Nous sommes soutenus dans cette démarche par les deux sociétés de gestion des droits d'auteurs, l'ADAGP et la SAIF. Les artistes doivent comprendre qu'ils doivent être rémunérés pour exposer leurs œuvres, et non payer pour les exposer.
- La profession d'artiste reste marginalisée. Il est impossible d'ouvrir un compte professionnel, d'obtenir des crédits ou de souscrire des assurances en se déclarant uniquement artiste auteur. La profession « artiste » ne figure pas dans les fichiers informatiques des banques, des assurances.
- Dans ces conditions nous sommes obligés de nous mobiliser, de convaincre nos confrères à s'engager à nos côtés. Nous avons besoin de grand nombre d'adhérents pour mieux porter nos revendications.
- Nous devons mieux communiquer et nous avons à présent des outils comme la page Facebook et le nouveau site internet.

Rapport moral : adopté à la majorité absolue des voix

1. ELECTIONS

Tiers sortant du Conseil :

- Christian CLAUDEL (se présente à nouveau)
- Florence de PONTAUD (se présente à nouveau)
- Lionel Le SCORNEC (se présente à nouveau)

Postes vacants :

- Dominique de SEGUIN (démission du SNSP actée par le conseil)
- Daniel LAFOUGE (ne se représente pas)
- Mahin NOORMAH (ne se représente pas)
- Guillaume ROCHE (ne se représente pas mais déclare continuer la fabrication du Bulletin)

Candidatures :

Myriam DELAHOUX (Région Ile de France) : souhaite de nouveau s'investir, consciente de « l'énorme travail restant à faire pour le bien de tous, alors que des tâches trop lourdes reposent sur trop peu de personnes » ;

Kristel SANSON (dite KRISTELS) (Région Ile de France) : souhaite revenir au sein du conseil pour renforcer la présence du syndicat auprès des Pouvoirs Publics ;

Pierre MARTIN (délégué pour la Région Occitanie) : souhaite s'investir face à la dégradation du champ des artistes auteurs, avec une vigilance particulière sur la question des « Métiers d'Art » ;

Denis PUGNERE (délégué pour la Région Centre-Val de Loire) : souhaite s'engager pour aider à toujours plus de vigilance et de pertinence dans l'exercice de nos métiers et du respect de la profession (contrats, expositions...)

Situation du vote :

34 Présents à jour de cotisation (+ 2 retardataires qui n'ont pu participer au vote)

41 pouvoirs validés

75 suffrages exprimés

Harut fait remarquer que 4 pouvoirs sont déclarés nuls car ils ont été donnés à des personnes absentes qui n'ont pas transféré leurs pouvoirs.

Elections du Conseil syndical :

Pour les membres actuels qui se représentent :

- **Christian CLAUDEL (délégué pour la Région Grand Est : réélu avec 70 voix**
- **Florence de PONTAUD (déléguée pour l'Ile-de-France) : réélue avec 72 voix**
- **Lionel Le SCORNEC (Trésorier, délégué Région des pays de la Loire) : réélu avec 74 voix**

Pour les nouvelles candidatures :

- **Myriam DELAHOUX (Région Ile de France) : élue avec 72 voix**
- **Kristel SANSON (dite KRISTELS) (Région Ile de France) : élue avec 69 voix**
- **Pierre MARTIN (délégué pour la Région Occitanie) : élu avec 71 voix**
- **Denis PUGNERE (délégué pour la Région Centre-Val de Loire) : élu avec 72 voix**

Les membres du bureau se joignent aux applaudissements de l'Assemblée pour féliciter les personnes élues et réélues et leur renouveler leur confiance pour ce mandat.

1. RAPPORT FINANCIER

Bilan fin 2016 : 34738,17€. Lionel Le SCORNEC communiquera les résultats détaillés intégrant le bilan financier de la Biennale, dont le coût est actuellement estimé à 9800€ (hors remboursement du droit de présentation).

Michèle CHARRON-WOLF demande quel a été l'apport financier des partenaires de la Biennale :

- . 1000 € Région des pays de la Loire (demande initiale 5000 €)
- . 5000 € La SAIF (demande initiale 9000 €)
- . 4500 € ADAGP (demande initiale 9000 €)

Rapport financier : adopté à la majorité absolue des voix

2. OBSERVATION ET QUITUS DU CONTROLEUR AUX COMPTES

Philippe ANDRE certifie le relevé des comptes présentés par le Trésorier Lionel Le SCORNEC.

Observations et quitus du contrôleur des comptes : approbation sans réserve

3. QUESTIONS DIVERSES

DROIT DE PRESENTATION

Fidèle à son exemplarité, le SNSP maintient son engagement d'attribuer un Droit de Présentation de 21 € à chacun des exposants, qu'ils soient ou non sociétaires de La SAIF. Par contre, l'ADGP considère que ses adhérents ont déjà été aidés à travers le financement des 4500 € et va reprendre 300 € de cette somme au titre du Droit de Présentation.

En conclusion, tous les membres du SNSP (sauf les adhérents AGAGP) pourront toucher ces 21€ ou s'ils le souhaitent, en faire DON au syndicat.

Parmi les personnes présentes à l'Assemblée, on a pu compter seulement 26 adhérents ADAGP et 17 adhérents SAIF (chiffres à confirmer). Cette répartition semble être toutefois représentative du poids relatif de chacune des sociétés d'auteurs. Il est à espérer que les interventions de Mesdames Marie-Anne FERRY-FALL le 18 mai et de Laurène ATTIA le 30 mai sur les droits d'auteurs auront suscité de plus grandes motivations d'adhésion de la part des artistes auteurs du SNSP.

UN POUR CENT

. à propos des candidatures de consortiums Barbara rappelle que les jurés des comités artistiques ne doivent (ne devraient) jamais accepter des candidatures de groupements. Elle persiste également à demander des œuvres pérennes.

. Harut rappelle que les artistes susceptibles d'être appelés à siéger dans les comités artistiques sont ceux qui figurent sur les listes de l'intersyndicale USOPAV regroupant six syndicats des arts visuels ; ces listes ont été déposées en préfecture puis communiquées aux DRAC dans toute la France.

Nos représentants sont l'une des « personnalités qualifiées » parmi les sept personnes composant le jury du 1%.

Pour mémoire, la composition du jury des comités artistiques 1% est la suivante :

Le maître d'ouvrage, avant d'effectuer sa commande, doit obligatoirement constituer un comité artistique au sein duquel s'exercera la concertation permettant à celui-ci de choisir une ou plusieurs œuvres d'artistes vivants. De plus, il se chargera de définir le programme de la commande artistique.

Cette obligation concerne toutes les commandes supérieures ou égales à 30.000 euros.

Ce comité est présidé par le maître d'ouvrage et se compose de sept membres :

- le maître d'ouvrage ;
- le maître d'œuvre ;
- un utilisateur du bâtiment ;
- une personnalité qualifiée nommée par le maître d'ouvrage ;
- le directeur régional des affaires culturelles (DRAC) ou son représentant et

- deux personnalités qualifiées nommées par le DRAC **dont l'une d'elles est choisie sur une liste établie par les organisations professionnelles d'artistes (le SNSP siège à ce titre dans les comités artistiques 1%).**

CONTRAT-TYPE

Un contrat-type sur l'accueil en résidence, approuvée par le Conseil National des Arts plastiques (CNAP) sera bientôt mise en ligne sur le site du syndicat.

Ce contrat-type concerne par extension les SYMPOSIUMS, qui peuvent être considérés comme des résidences de courte ou moyenne durée.

UN IMMEUBLE UNE ŒUVRE

(Question de Bernard VARVAT). Harut précise que cette procédure est laissée « à la bonne volonté des promoteurs »... le décret relatif à cette procédure n'ayant jamais vu le jour !

PRECARITE

Denis PUGNERE attire l'attention sur les attentes de beaucoup d'entre nous pour aider à améliorer les choses, notamment par une meilleure promotion des créations. Harut répond que le syndicat ne peut être un diffuseur d'art. Cependant, le portail du site va bientôt permettre de développer les offres de partenariats.

PROCHAINE BIENNALE 2019

Harut souhaite désormais pérenniser une Biennale de sculpture dans différents lieux de nos régions. Une réflexion est en cours pour revenir à l'association « SURVOL » initialement adossée au syndicat.

Pour répondre à la question de HARADA, un bilan complet de la Biennale de Trélazé fera l'objet du prochain Bulletin. En addition, QUAT'SOUS propose de communiquer un écrit relatif au poids social de nos professions, montrant le rôle majeur de nos créations dans le champ social. Ce dont la Biennale fait ici la preuve.
